

## APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

*Pour l'installation de projets en  
agriculture biologique sur le  
foncier de Rennes Métropole*

En partenariat avec :



**AGROBIO 35**

# INTRODUCTION

Rennes Métropole gère des terrains agricoles dont certains se libèrent et peuvent permettre l'installation de porteurs de projets en agriculture biologique. Dans le cadre de son "projet alimentaire territorial" (PAT) métropolitain "Pour une agriculture et alimentation durable" et de son plan d'actions "Agir sur toute la chaîne alimentaire 2023-2027", la priorité est mise sur les productions agriculture biologique destinées à alimenter des filières locales.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de permettre aux candidats à l'installation en agriculture biologique de faire connaître leur projet, et de postuler sur les terres disponibles de Rennes Métropole.

Cet appel à manifestation d'intérêt est permanent, il présente en annexe les terrains de Rennes Métropole disponibles actuellement, mais ses annexes seront mises à jour en fonction des disponibilités.

## I. Le contexte agricole

Rennes Métropole se développe depuis une quarantaine d'années selon le modèle multipolaire de la « ville archipel », qui laisse une large part aux espaces agricoles et naturels. La proximité de la ville peut être contraignante (concurrence foncière renforcée, incertitudes sur l'avenir agricole du territoire), mais elle offre à l'agriculture un marché local de 460 000 mangeurs et des possibilités de diversification.

- 55% du territoire métropolitain est consacré à l'agriculture, principalement à l'élevage laitier. Diversifier les productions répond aux enjeux agronomiques, environnementaux et climatiques, mais aussi à la demande locale.
- 718 exploitations agricoles sont comptabilisées, mais il y a un enjeu fort de renouvellement des générations. En 2022, 47 fermes à transmettre étaient inscrites au Répertoire Départ Installation sur Rennes Métropole.
- 19% des exploitations sont labellisées en agriculture biologique, avec le lait et les légumes comme productions les plus représentées.
- L'approvisionnement local se développe sous des formes variées : 65 marchés de plein vent en 2023, des magasins de producteurs, des AMAP et paniers locaux.

## **II. Ambitions de l'appel à manifestation d'intérêt**

### **Économiques**

Installer des projets agricoles viables, permettant des perspectives de carrière.

Contribuer à l'approvisionnement des filières durables locales et à la transition agricole du territoire.

### **Agricoles**

Installer des porteurs de projets en agriculture biologique et développer une diversité de productions agricoles durables, prolongées éventuellement par des activités de transformation alimentaire, d'accueil, de restauration, ou des activités pédagogiques.

Concilier biodiversités sauvage et cultivée par des pratiques adaptées, respectueuses des sols, de l'eau, de l'air et par des rotations plus diversifiées. Restaurer le fonctionnement écologique à l'échelle de la parcelle et à l'échelle du territoire

### **Sociales**

Organiser des conditions de travail vivables et attractives, éventuellement collectives, et développer des relations avec les acteurs du territoire.

### **Foncier et bâtiments**

Les porteurs de projets peuvent exprimer leurs souhaits concernant le statut d'occupation du foncier, mais ils devront assurer la vocation d'agriculture biologique. De manière générale, Rennes Métropole louera les terres via un bail rural à clauses environnementales avec comme clauses le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique et le maintien des haies. Le prix du fermage, fixé par arrêté préfectoral, sera appliqué avec un abattement de 50 % suite au respect des clauses environnementales imposées dans le contrat.

Une possible vente avec une obligation réelle environnementale pourra être étudiée.

Lorsque le site comporte des bâtiments agricoles, ils pourront être loués ou vendus pour les besoins des exploitations : abri des animaux et du matériel, stockage, transformation, lieu d'accueil ou de vente ...

Les porteurs de projets indiqueront leurs besoins et leur capacité de financement.

Ils pourront aussi indiquer leur éventuel souhait de logement de fonction, sans aucune garantie que cela soit possible.

### III. Modalités de réponse

#### Documents fournis aux candidats

Les documents fournis aux candidats sont les suivants :

- Le présent dossier d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;
- Les annexes présentant les différents terrains agricoles libres appartenant à la métropole, qui feront l'objet d'actualisation sur le site de Rennes Métropole en fonction des disponibilités.

Pour permettre aux candidats de mieux connaître les sites et leur contexte, et d'y adapter leur candidature, des visites des parcelles pourront être organisées. Les porteurs de projet sont invités à y faire la demande par mail à : [aad@rennesmetropole.fr](mailto:aad@rennesmetropole.fr).

Si les terrains agricoles proposés ne correspondent pas aux besoins du candidat, il est possible de formuler des souhaits dans le dossier de candidature, dans l'éventualité où Rennes Métropole pourrait mieux répondre à la demande à l'avenir.

#### Documents à remettre par le candidat

Voir dossier de candidature ci-dessous (Annexe N°1).

#### Examen des projets

Chaque candidat devra préalablement se présenter au Point Accueil Installation (si ce n'est déjà fait). Le PAI est l'interlocuteur unique labellisé par l'État et la Région pour tout projet en agriculture, et il regroupe les acteurs de l'accompagnement que sont la Chambre d'agriculture, les Jeunes Agriculteurs, la FRAB, le CIVAM Bretagne et le réseau des CFA-CFPPA.

Le rendez-vous avec un ou une chargé(e) de mission PAI est gratuit et se déroule à la Maison de l'Agriculture à Rennes : 0820 222 935 - <http://www.jemelanceenagriculture.com> - [pai35@bretagne.chambagri.fr](mailto:pai35@bretagne.chambagri.fr). Ensuite, les porteurs de projets sont libres de se faire accompagner par la structure de leur choix.

Cet appel à manifestation d'intérêt est permanent, les candidatures seront donc étudiées au fur et à mesure, et de façon groupée lorsque plusieurs candidatures se présenteront dans un délai proche.

Un jury composé d'élus et techniciens de Rennes Métropole et des communes concernées, ainsi que des représentants des diverses organisations agricoles associées, sera constitué.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- Viabilité technique et économique du projet (expériences dans le milieu agricole, compétences complémentaires à la gestion agricole, cohérence entre main d'œuvre et temps de travail, pertinence des investissements envisagés)

- Réponse aux ambitions de l'AMI et aux besoins du territoire
- Inscription du projet dans le site et dans l'environnement local
- Maturité du projet, caractère innovant, original, collectif ...

Dans le cas où Rennes Métropole serait amenée à ne pas donner suite à une proposition, aucune indemnité ne pourra être réclamée par le porteur de projet.

## Conditions de remise de projet

Pour faciliter la phase de sélection des projets, il est demandé aux porteurs de projet de présenter une proposition conformément à la trame standard jointe au présent document.

Le projet sera à transmettre sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Rennes Métropole – PSDA – MAAD  
AMI INSTALLATION AGRICOLE  
4 avenue Henri Fréville  
CS 93111 35031 RENNES Cedex

Une copie numérique des documents sera également à transmettre par mail : [aad@rennesmetropole.fr](mailto:aad@rennesmetropole.fr).

Un accusé de réception sera adressé dans les 10 jours suivant la réception du projet.

## Renseignements supplémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude de projet, les candidats pourront envoyer un mail à : [aad@rennesmetropole.fr](mailto:aad@rennesmetropole.fr).